



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAONE

Direction Départementale des Territoires
24, Boulevard des Alliés
B.P. 389 – 70014 VESOUL Cedex
téléphone :03 63 37 92 00
télécopie :03 63 37 92 02
courriel : DDT@haute-saone.gouv.fr

Fiche n° 1/3

à retourner à la DDT

DECLARATION D'EXISTENCE D'UNE DIGUE (antérieure au 13 février 2002)

IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél : Fax :
Courriel :@.....

Le demandeur doit être le propriétaire de la digue. Joindre un des documents suivants :

- extrait de matrice cadastrale acte notarié de propriété
 autre (préciser :)

Êtes-vous propriétaire d'autres barrages ou digues : oui non

Si oui, un formulaire de déclaration d'existence doit être complété pour chacun de vos ouvrages hydrauliques.

LOCALISATION DE L'OUVRAGE HYDRAULIQUE

Commune(s) : Lieu(x)-dit(s) :
Section(s) cadastrale(s) et n° de parcelle(s) :
Faisant office de : Route Départementales n°, de Chemin Rural n°, autres.....

Joindre obligatoirement :

- une copie de l'extrait de carte IGN au 1/25000^{ème}
- une copie de la feuille de section cadastrale

Sur chacune des cartes, indiquer en couleur la localisation de l'ouvrage hydraulique.

PREUVE DE L'EXISTENCE AU 13 février 2002

Date ou année de création de l'ouvrage :

Document à joindre attestant de l'existence effective de l'ouvrage au 13 février 2002 (*l'administration se réserve le droit de juger de la validité de la preuve apportée*) :

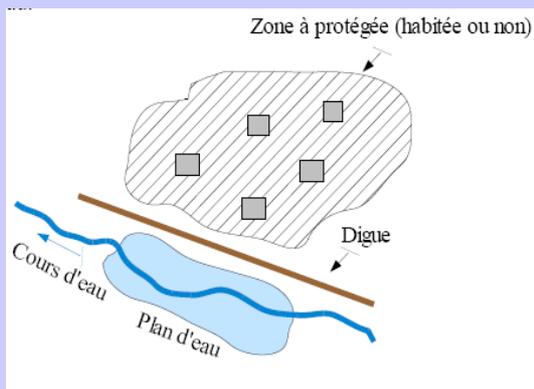
- Carte ancienne (carte de Cassini, Atlas communal,.....) si associé à un plan d'eau ancien
 Acte notarié ou attestation du notaire
 Document de l'administration
 Cadastre et matrice associée
 autre (préciser :)

L'ouvrage a-t-il été modifié depuis sa création ? oui non

Si oui, préciser :

DEFINITION D'UNE DIGUE

Une digue est un ouvrage longitudinal qui n'a pas pour fonction de retenir l'eau, mais plutôt de faire obstacle à son écoulement dans le sens latéral (dans le cas des digues de protection contre les inondations) ou de canaliser cet écoulement (cas de digues de canaux). Une digue a en général une direction parallèle au cours d'eau. Dans certains cas, une digue peut également protéger une zone derrière ou en contrebas d'un plan d'eau.



DIGUE

CARACTERISTIQUES DE VOTRE DIGUE

Date de création de la digue :

La digue a-t-elle déjà fait l'objet d'une autorisation administrative ? oui non

Si oui, laquelle ? (joindre une photocopie du document)

Cours d'eau (préciser rive gauche ou droite):

Nom de la digue : Longueur :

Objectif de la digue: Canalisation d'une rivière Endiguement d'un canal
 Protection contre les inondations

Type de digue : merlon de sédiments de curage
 autre remblai, indiquer les matériaux
 autre technique, laquelle :

Hauteur maximale : Hauteur représentative du tronçon :

L'ouvrage assure une protection contre des crues : <10 ans ≈ 10 ans entre 10 et 30 ans
 ≈ 30 ans entre 30 et 100 ans ≈ 100 ans >100 ans ne sait pas

Présence de déversoirs de crue (zones aménagées pour un déversement) ? oui non

Si oui, préciser combien : et compléter le champ suivant « Déversoir »

DESCRIPTIF DE LA ZONE PROTEGEE

Nom de la zone protégée, communes concernées :

Superficie approximative de la zone protégée :

Population approximative : habitants Habitat : diffus regroupé

Nombre d'habitations concernées :

Distance approximative entre le cours d'eau et les premières habitations :

LES EQUIPEMENTS DE LA DIGUE

DEVERSOIR (évacuateur de crue) oui non

Type de déversoir : en crête de digue par canalisation par aqueduc
 autre (préciser :

Localisation du déversoir (préciser) :

Dimensions et cotes :

Largeur ou diamètre du déversoir et cote radier ou fil d'eau du déversoir par rapport à la crête de la digue

Déversoir 1 : largeur = diamètre = fil d'eau = cote radier =
Déversoir 2 : largeur = diamètre = fil d'eau = cote radier =
Déversoir 3 : largeur = diamètre = fil d'eau = cote radier =

Fournir éléments permettant de justifier le dimensionnement du déversoir par rapport à la crue centennale

.....
.....
AUTRES EQUIPEMENTS

À préciser :

Joignez plans de situation, plans masse, plans topographiques, schémas, photos et coupes en votre possession permettant de mieux décrire le barrage ou la digue.

Fait à, le

Signature du demandeur

Ce formulaire (fiche n° 1/3) est à retourner à l'attention de la Cellule Eau de la Direction Départementale des Territoires dont les coordonnées figurent sur l'en-tête du présent formulaire.

NOTA BENE
*L'administration pourra au besoin exiger la production de pièces complémentaires.
Cette déclaration d'existence ne préjuge pas de la régularité de votre ouvrage hydraulique.,
D'autre part, s'il apparaissait que l'existence ou le fonctionnement de votre ouvrage hydraulique nuit au libre écoulement des eaux ou présente un risque en terme de sécurité publique (article L.214-6 du Code de l'Environnement), l'administration pourrait vous demander un dossier complet de déclaration ou d'autorisation. Dans ce cas, un courrier vous sera adressé par la DDT et vous indiquera la procédure à suivre et le contenu du dossier à présenter.*

RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE (cadre réservé à l'administration)			
Rubrique N°: _ _ _ _	<input type="checkbox"/> régime A	Rubrique N°: _ _ _ _	<input type="checkbox"/> régime A
	<input type="checkbox"/> régime D		<input type="checkbox"/> régime D
Rubrique N°: _ _ _ _	<input type="checkbox"/> régime A	Rubrique N°: _ _ _ _	<input type="checkbox"/> régime A
	<input type="checkbox"/> régime D		<input type="checkbox"/> régime D